

Calendrier prévisionnel de l'alternance 2024-2025

Sous réserve d'accréditation et de modification de maquette

B.U.T. Génie Civil Construction Durable - 2ème année Bureaux d'études conception

Date de début de formation : 09/09/2024
Date de fin de formation : 26/06/2026
Nombre d'heures de formation : 2ème année : 720 h de cours + 80 h projet
3ème année : 420 h de cours + 70 h projet

2024												2025																																																																															
AOÛT			SEPTEMBRE			OCTOBRE			NOVEMBRE			DÉCEMBRE			JANVIER			FÉVRIER			MARS			AVRIL			MAI			JUIN			JUILLET			AOÛT																																																							
S31	J 1			S35	D 1			S40	M 1	Cours		S44	V 1			S48	D 1			S05	S 1	Cours		S09	S 1			S14	M 1	Cours		S18	J 1			S22	D 1			S27	M 1			S31	V 1																																														
	V 2				L 2				M 2	Cours			S 2				L 2	Cours			D 2	Cours			M 2	Cours			J 2				M 2				L 2				M 2				S 2																																														
	S 3				M 3				J 3	Cours			D 3				M 3	Cours			L 3	Cours			M 4	Cours			M 4				J 3	Cours			S 3				M 3				J 3			D 3																																											
	D 4				M 4				V 4	Cours			M 4	Cours			M 4	Cours			M 5	Cours			M 5				M 5	Cours			V 4	Cours			D 4				M 4				V 4			M 4			L 4																																								
S32	L 5			S36	J 5			S41	S 5	Cours		S45	M 5			S49	D 5			S06	J 6	Cours		S10	J 6			S15	L 7			S19	M 7			S23	J 5			S28	M 8			S32	V 8			S36	M 8			S40	S 8	Cours		S44	V 8			S48	D 8			S05	M 8	Cours		S09	M 5	Cours		S14	M 5			S18	M 6			S22	V 6			S27	D 6			S31	M 6		
	M 6				V 6				D 6				M 6	Cours			V 6	Cours			S 7	Cours			L 6	Cours			V 7	Cours			M 7				M 7				M 7				M 7				M 7				M 7				M 7																																		
	J 7				D 8				L 7	Cours			V 7	Cours			M 8	Cours			M 8	Cours			M 8	Cours			M 8	Cours			D 6	Cours			L 7				M 8				M 8				M 8				M 8				M 8				M 8																														
	M 8				L 9	Cours			M 9	Cours			S 9	Cours			L 9	Cours			M 9	Cours			M 9	Cours			M 9	Cours			M 9	Cours			M 9	Cours			M 9	Cours			M 9	Cours			M 9	Cours			M 9	Cours			M 9	Cours			M 9	Cours			M 9	Cours																									

- Périodes dans la structure d'accueil
- Cours Période à l'IUT
- Exam Examens
- Sout Soutenance
- Présentation des aides aux apprentis de 13h00 à 14h00 le 05/11/2024 ou le 12/11/2024 selon la disponibilité de l'apprenti.

Document non contractuel

Le travail hebdomadaire dans la structure d'accueil de l'étudiant-alternant doit être égal à celui indiqué sur son contrat. Les droits aux congés sont identiques à ceux des salariés de droit commun. Ils dépendent du Droit du Travail, de la convention collective ou des règles propres à la structure d'accueil.

Pour préparer ses examens, l'apprenti a droit à un congé supplémentaire de cinq jours ouvrables (cf article du code du travail L6222-35). Ce congé, qui donne droit au maintien du salaire, est situé dans le mois qui précède les épreuves.

Le contrat de professionnalisation prévoit également ces 5 jours pour révision mais non rémunérés sauf en cas de disposition conventionnelle. Lorsque l'étudiant-alternant n'est pas en cours, il doit être en entreprise durant la période de son contrat.